



## AVIS PUBLIC - PROCÉDURE OUVERTE AP26-045 TRAVAUX DE RÉFECTION DES MÉLANGEURS RAPIDES – CONTOURNEMENT DE L'EAU – VOLET 1

### DEMANDE DE SOUMISSIONS

La Ville de Joliette désire recevoir des soumissions pour la réalisation des travaux de la phase I de la réfection des mélangeurs rapides de la station de traitement d'eau potable, située au 351, rue de Lanaudière à Joliette. Les travaux visés consistent principalement en l'aménagement d'un contournement temporaire de la conduite d'eau brute située à l'entrée de l'usine de traitement d'eau potable, afin de permettre la réalisation des travaux de réfection des mélangeurs rapides tout en assurant le maintien des opérations de l'installation.

### DOCUMENTS

Les documents de la procédure ouverte pourront être obtenus à compter du **1<sup>er</sup> juillet 2026** via le système électronique d'appel d'offres à l'adresse [www.seao.gouv.qc.ca](http://www.seao.gouv.qc.ca) ou par téléphone au 1 877-336-7326. Toute modifications par addenda à ces documents ne peuvent être obtenues que par le biais du SEAO.

Pour tout renseignement relatif à la présente procédure ouverte, le soumissionnaire doit s'adresser uniquement par écrit à l'adresse suivante : [soumission@ville.joliette.qc.ca](mailto:soumission@ville.joliette.qc.ca) .

### DATE DE RÉCEPTION

Les soumissions scellées et identifiées « **Procédure ouverte AP26-045 – Travaux de réfection des mélangeurs rapides – Contournement de l'eau – Volet 1** » doivent être adressées à Mme Roxane Grégoire, technicienne en approvisionnement, et seront **reçues avant dix heures quarante-cinq (10 h 45) le 20 juillet 2026**, à la réception de l'hôtel de ville, située au 614, boulevard Manseau, Joliette, Québec, J6E 3E4, pour y être ouvertes publiquement ce même jour à **onze heures (11 h)**, heure officielle du CNRC.

Les soumissions transmises par voie électronique sont également autorisées pour cette procédure ouverte et ne peuvent être effectuées que par le biais du SEAO.

La Ville de Joliette ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues, sans avoir à motiver sa décision et sans encourir de dommage d'aucune nature.

L'attribution du contrat pour la présente procédure ouverte sera suivant le prix proposé le plus bas.

Les Accords intergouvernementaux applicables au présent contrat sont : ALEC, ACCQO, AEGG.

### **ROXANE GRÉGOIRE**

Technicienne en approvisionnement